

**Rémunération mensuelle – Directeur général**

Ce calcul est une estimation indicative de la rémunération mensuelle de M. Francis Gurry en sa qualité de Directeur général de l'OMPI, faite conformément aux articles 3.1 et 3.5 du Statut du personnel de l'OMPI, à partir des paramètres communiqués en avril 2014\* (en plus de l'indemnité de représentation et de l'allocation-logement indiquées dans le contrat)

Traitement mensuel net [ (157 262 dollars É.-U. x 0,886) : 12 ]	11,611.20 francs suisses
Ajustement de poste à Genève [ (157 262 dollars É.-U. x 0,886 x 1,081) : 12 ]	<u>12,551.70 francs suisses</u>
	24,162.90 francs suisses
Contribution du Directeur général à la CCPPNU [ (358 936 dollars É.-U. x 0,886 x 0,079) : 12 ]	-2,093.60 francs suisses
Cotisations de prévoyance sociale du Directeur général	<u>-1,932.00 francs suisses</u>
<b>Traitement mensuel</b>	<b><u><u>20,137.30 francs suisses</u></u></b>

[L'annexe II suit]

---

\*) = Taux de change officiel des Nations Unies en avril 2014 : 1 dollar É.-U. = 0,886 francs suisses  
Multiplicateur d'ajustement de poste à Genève en avril 2014 : 108,10